

Les crédits

Le chef de police de Calgary, Christine Silverberg, a écrit ce qui suit: «Les criminels dangereux et violents ne devraient jamais être libérés.» Je suis d'accord. M^{me} Silverberg a dit: «Il devrait y avoir une déclaration des droits de la victime.» Je suis d'accord. Elle a ajouté: «Les victimes sont le groupe le plus négligé dans notre système judiciaire, et ce, d'un bout à l'autre du processus.» Je suis d'accord. Elle a aussi dit: «Les victimes devraient avoir leur mot à dire dans toute décision gouvernementale concernant leurs agresseurs.» Je suis encore d'accord.

Quand le gouvernement se réveillera-t-il et écoutera-t-il les Canadiens? Quand donnera-t-il suite aux pétitions et aux lettres qui lui sont envoyées?

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais dire au député que les électeurs de Winnipeg-Nord nous ont non seulement fait part de leurs inquiétudes pour leur sécurité au foyer et dans les rues, mais aussi proposé des solutions.

L'une des choses importantes que mes électeurs m'ont dites, c'est que nous devrions nous attaquer aux causes fondamentales du crime. C'est comme de la médecine préventive. Se désintéresser des causes, c'est renoncer à une solution totale.

Je suis fier de dire que, dans la circonscription de Winnipeg-Nord, le député provincial de The Maples a mis sur pied le comité de justice Maples pour les jeunes. Le député provincial d'Inkster a fait la même chose, de même que le député provincial de Kildonan. Je les ai tous rencontrés.

Quelle initiative concrète le député a-t-il prise dans sa propre circonscription pour assurer l'application régulière de la loi? Le Parti réformiste reconnaît-il que la semaine des prisonniers est une manifestation religieuse internationale qui fait appel aux victimes, aux familles et aux collectivités pour résoudre les problèmes des victimes et des prisonniers? Le Parti réformiste n'admet-il pas que les victimes des armes à feu, par exemple les familles des victimes du massacre de Montréal, ont raison de réclamer la réglementation des armes à feu? Dans ce cas, quelle est la position du parti du député sur cette question?

M. Thompson: Tout d'abord, madame la Présidente, je trouve à redire à ce qu'on décrète une Semaine des prisonniers. Si cette semaine avait pour objet d'honorer la mémoire des victimes, elle ne porte certainement pas bien son nom. Quand j'ai appris que nous avions une Semaine des prisonniers, j'ai tout de suite pensé à nos bons vieux amis Clifford Olson, Karla Homolka et Paul Bernardo. C'est exactement ce qui est venu à l'esprit de la plupart des gens de ma circonscription qui m'ont téléphoné pour me demander: «Que diable est-ce donc que cette semaine des prisonniers?» À quoi j'ai répondu: «Je n'en ai pas la moindre idée. Je viens de l'entendre annoncer.» Les promoteurs n'ont même pas assez de génie pour la désigner au moins par un nom approprié.

• (1645)

Ils vont bien sûr essayer de défendre leur idée en disant qu'ils voulaient en réalité dire ceci ou cela et le reste, mais ce n'est sûrement pas l'interprétation que ce nom évoque. Si on songe à

autre chose qu'à honorer ce genre d'individus, qu'on le dise et qu'on trouve un nom convenable.

Passons à la deuxième question. Vous n'avez pas dû écouter, monsieur, quand je vous ai parlé de ces dépliant qui entrent. . .

La présidente suppléante (Mme Maheu): Auriez-vous l'obligeance de répondre aux questions en vous adressant à la présidence?

M. Thompson: Je suis désolé, madame la Présidente. Le député ne devait pas être très attentif. Les gens qui m'ont apporté tous ces dépliant m'ont demandé d'interroger le gouvernement pour savoir comment il se fait que le ministère de la Santé finance ce genre de documents qui ne peuvent qu'entraîner des ennuis ou des crimes. On parle de causes profondes. On pourrait parler aussi de morale.

Quand on soulève ce fait auprès du gouvernement, il essaie de défendre cette décision. S'il pouvait la défendre, on pourrait comprendre, mais il ne le peut pas. On lui a donné l'occasion de la défendre, mais il ne le peut pas. Même les députés ministériels d'arrière-ban ne voudraient pas défendre certaines des décisions contestables qui se prennent. Et bien sûr, ils se font punir quand ils s'y refusent. Voilà la règle en face: il faut se plier aux volontés des occupants des premières banquettes. Les députés d'arrière-ban n'ont pas le courage de défendre leurs propres opinions.

Je ne veux pas m'engager encore une fois dans le grand débat sur les armes à feu. Nous y avons déjà consacré beaucoup de temps. Les armes à feu ne sont pas différentes de n'importe quelle autre arme. Elles causent des problèmes. Les victimes restent des victimes, peu importent pourquoi elles sont mortes et comment. Si un député pouvait me démontrer que l'enregistrement d'une arme à feu, par exemple, permettra d'épargner une vie aux mains d'un criminel, je pourrais y être favorable, mais je ne pense pas qu'il y parvienne.

Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord, Réf.): Madame la Présidente, les Canadiens qui suivent le débat doivent savoir que c'est aujourd'hui une journée de l'opposition. Cela signifie qu'un parti de l'opposition peut décider du sujet à débattre aujourd'hui à la Chambre. Aujourd'hui, le Parti réformiste propose une motion visant, tout d'abord, à signaler le peu de progrès accomplis dans la réforme de l'appareil de justice criminelle. Notre motion renvoie à une autre motion sur le même sujet, que nous avons proposée à l'occasion d'une journée de l'opposition, il y a environ un an et demi. Et je cite:

Que la Chambre condamne le gouvernement pour son inaction en ce qui touche à la réforme du système de justice pénale et en particulier pour avoir permis que les droits des criminels passent avant ceux des victimes.

Et nous revoici, un an et demi plus tard, avec les mêmes préoccupations. Comme vient de le dire mon collègue, ce sont là des préoccupations très vives et très sérieuses. Ce sont des questions que nous ne prenons pas à la légère, des questions que nos électeurs et d'autres Canadiens veulent voir régler et que le gouvernement néglige, à leur avis.

Il y a un an et demi, nous avons proposé une motion visant à exhorter le gouvernement à agir. Un an et demi plus tard, nous faisons la même demande, nous lançons le même appel au gouvernement. Vous vous demandez pourquoi.